

PORTANT COMPOSITION DU JURY Capacité d'Addictologie - Probatoire

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'Education,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 29 avril 1988 modifié fixant la réglementation et la liste des capacités de médecine,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Capacité d'Addictologie - Probatoire comme suit :

Membres du jury

Georges BROUSSE, Président, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Maurice DEMMATEIS, Vice-président, INTERVENANT EXTERIEUR

Semestre 1

Julien CABE, PRATICIEN HOSPITALIER

Philippe LACK, PRATICIEN HOSPITALIER

Veronique BOUTE MAKOTA, PRATICIEN HOSPITALIER

Aurore TREMEY-COULIER, PRATICIEN HOSPITALIER

Benjamin ROLLAND, INTERVENANT EXTERIEUR

Aurélia GAY, INTERVENANT EXTERIEUR

Lucie PENNEL, INTERVENANT EXTERIEUR

François BAILLY, INTERVENANT EXTERIEUR

Audrey SCHMITT-DESCHAMPS, PRATICIEN HOSPITALIER

Johan COLIN, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Semestre 2

Julien CABE, PRATICIEN HOSPITALIER

Philippe LACK, PRATICIEN HOSPITALIER

Veronique BOUTE MAKOTA, PRATICIEN HOSPITALIER

Aurore TREMEY-COULIER, PRATICIEN HOSPITALIER

Benjamin ROLLAND, INTERVENANT EXTERIEUR

Aurélia GAY, INTERVENANT EXTERIEUR

Lucie PENNEL, INTERVENANT EXTERIEUR

François BAILLY, INTERVENANT EXTERIEUR

Audrey SCHMITT-DESCHAMPS, PRATICIEN HOSPITALIER

Johan COLIN, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 14 mai 2025